

Mairie de Saint-Cierge-la-Serre
48 route de Rompon
07800 Saint-Cierge-la-Serre

Nîmes, le 21 juin 2022

Objet : COMMUNIQUE – PROJET EOLIEN DES SERRES

Madame, Monsieur,

Face au dérèglement climatique, **la transition énergétique n'est plus une option**. Comme l'a indiqué récemment RTE dans son rapport *Futurs énergétiques 2050* : « *l'atteinte de la neutralité carbone est impossible sans un développement significatif des énergies renouvelables* ». Pour réaliser la transition énergétique et arriver à la neutralité carbone en 2050, ce rapport souligne la **nécessité de développer les énergies renouvelables dans tous les scénarios de mix de production**, quelque soit la part du nucléaire. L'éolien participe activement à lutter contre le dérèglement climatique et à l'autonomie énergétique de notre pays.

Depuis 2015, nos sociétés **VSB énergies nouvelles** et **RES**, devenue récemment **Q ENERGY**, ont étudié la faisabilité d'un projet éolien sur le Serre de l'Eglise et le Serre de Gruas situés sur les communes de Flaviac, Saint-Cierge-la-Serre et Saint-Vincent-de-Durfort. A la suite des démarches foncières et des premiers échanges avec les communes, le projet s'est poursuivi en 2019 avec le lancement des études techniques.

Malgré un contexte sanitaire dégradé, **l'avancée du projet et les résultats de ces études ont pu être présentés lors des multiples communications faites autour du projet** comme lors des permanences d'information organisées en mairie de Flaviac et de Saint-Cierge-la-Serre, par le biais de lettres d'informations, du site internet du projet mais également d'articles de presse et d'interviews. Une **concertation élargie** a également été mise en place sous la forme d'un **Comité Territorial de Concertation**. Ce comité était animé par un médiateur et réunissait de nombreux acteurs du territoire notamment des élus des communes d'implantation et des communes voisines ainsi que des instances et associations locales.

De nombreuses études ont été menées (environnementales, paysagères, acoustiques, mesures de vent etc.) qui ont permis de conclure à la **faisabilité d'un projet éolien sur les deux zones d'implantation**. Le projet des Serres, positionné sur un territoire avec un gisement de vent important, représenterait **5 600 tonnes de CO₂ économisées par an** et permettrait d'alimenter **en électricité verte les besoins de 40 000 personnes** soit l'équivalent de la population de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA). En plus de



Qenergy

contribuer à la transition énergétique, ce projet permettrait au territoire de bénéficier de **retombées économiques conséquentes par la fiscalité et l'emploi** mais aussi de **bénéficier de nombreux avantages** (financement de projets locaux sur le territoire, offre locale d'énergie à destination de la population permettant de bénéficier d'une réduction sur sa facture d'électricité, financement et investissement participatif, etc).

Toutefois, ces derniers mois et à différentes reprises, nous avons constaté que **le territoire ne semble pas prêt à accueillir un projet éolien** en dépit du potentiel élevé du site en production d'électricité, de son impact positif sur le climat et de la localisation en dehors de toutes contraintes rédhibitoires. Aussi attentifs à ce que le projet soit fidèle à vos aspirations, nous avons suspendu le développement du projet des Serres.

Nous demeurons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information, et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur nos salutations distinguées.

Laurine Garret
Chargée d'Affaires Territoriales,
D +33 4 88 95 01 86
M +33 6 72 29 63 40
laurine.garret@qenergyfrance.eu

Qenergy



Sameh El Said
Chargé de territoire éolien
VSB énergies nouvelles
27, quai de la Fontaine | 30900 Nîmes
06 32 65 39 91
sameh.el-said@vsb-energies.fr